

Naxoo est à nous !

**Signez et faites signer
le référendum populaire communal
en Ville de Genève**

Défendons l'EMPLOI et les CONDITIONS DE TRAVAIL! Maintenons une OFFRE DIVERSIFIÉE et BON MARCHÉ, gardons le CONTRÔLE de notre télé-réseau!

Le 25 juin dernier, une majorité du Conseil municipal de la Ville de Genève (du PS à l'UDC) votait la privatisation du télé-réseau genevois 022 Télégenève-Naxoo, par la vente de toutes les actions de la société, jusque-là en main publique, à UPC Cablecom, filiale de la multinationale *Liberty Global*, basée à Denver aux USA. Ce bradage d'un bien public peut être stoppé avec ce référendum appuyé par Syndicom, tous les syndicats genevois (CGAS), Ensemble à Gauche et divers autres associations, groupements ou citoyen-ne-s.

10 BONNES RAISONS DE SIGNER CE RÉFÉRENDUM:

1. La distribution de chaînes TV, de téléphonie, d'Internet peut et doit rester un service public municipal de proximité, piloté depuis Genève, dont les bénéfices sont réinvestis, comme jusqu'ici, au service des habitant-e-s, et pas une pompe-à-fric pour multinationale US.
2. Des emplois à Genève sont en péril: le contrat signé par la Ville autorise à licencier 10% du personnel de 022 Télégenève-Naxoo chaque année pendant 5 ans et tous les autres ensuite.
3. Quant à leurs conditions de travail, par rapport à leur caisse de retraite, sur la question de leur Convention collective de travail (CCT), les salarié-e-s de 022 Télégenève SA n'ont aucune garantie, au contraire: UPC refuse de signer une convention...
4. La société 022 Télégenève elle-même disparaîtra d'ici un an ou deux, absorbée par UPC Cablecom, qui veut d'ailleurs commencer à «migrer» des clients vers UPC Cablecom à Zurich, sans attendre le vote municipal. Une filouterie à sanctionner!
5. La vente de nos actions de 022 Télégenève / Naxoo à UPC Cablecom, vient récompenser un partenaire déloyal qui a bénéficié depuis 2006 de grosses commandes de travaux pour rénover le réseau, mais n'a pas tenu ses engagements, bloquant la mise en œuvre de nouvelles technologies à Télégenève pour dégoûter la collectivité et rafler le magot.
6. Parce qu'UPC Cablecom ne garantit pas la diversité cul-turelle et l'accès le plus large et bon marché que la population de Genève est en droit d'attendre. Avec la privatisation, hausse de tarifs et normalisation par le bas de l'offre sont programmées.
7. Car le réseau, actuellement entièrement rénové à hauteur de 40 millions d'investis-sements, est un atout pour l'avenir qu'il serait idiot de brader. Les prestations de Naxoo peuvent être développés au service de tous au prix d'investissements complémentaires modestes et autofinancés par la société.
8. Le préposé fédéral à la protection des données affirmait au *Matin* qu'il «n'utiliserait jamais un fournisseur de services américain», pour protéger sa sphère privée. Livrer les clés d'un réseau aboutissant dans les salons de 80 000 habitant-e-s de notre Ville à une multinationale US, c'est faire du zèle au service de la NSA et autre officines d'espionnage des USA.
9. D'autres villes, ont refusé de céder aux pressions et aux pratiques douteuses d'UPC Cablecom: Lausanne, Sion, Sierre, Martigny, Nyon... Genève serait-elle vraiment plus bête que ses voisines?
10. Service public municipal bon marché et de qualité dans un domaine d'avenir ou pompe-à-fric pour multinationale: c'est une décision importante, tous les habitant-e-s doivent pouvoir se prononcer démocratiquement!

RÉFÉRENDUM COMMUNAL contre la délibération du 25 juin 2013 du Conseil municipal de la Ville de Genève transférant les 2300 actions de 022 Télégenève SA figurant au bilan de la Ville de Genève du patrimoine administratif au patrimoine financier et autorisant leur vente à UPC Cablecom sàrl

Les électeurs et électrices de la commune de Genève soussigné-e-s demandent, conformément au Chapitre VI (art. 77) de la constitution genevoise du 14 octobre 2012, et aux articles 85 à 92 de la Loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, que soit soumise à votation populaire la délibération du 25 juin 2013 du Conseil municipal de la Ville de Genève intitulée «Transfert des 2300 actions de 022 Télégenève SA figurant au bilan de la Ville de Genève du patrimoine administratif au patrimoine financier et autorisation de leur vente à UPC Cablecom Sàrl» (PR-963).

Les étranger-ère-s domicilié-e-s en Ville de Genève et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer

NOM (MAJUSCULES)	Prénom usuel	Date de naissance complète			Canton d'origine ou nationalité	Domicile (rue et numéro)	Signature
		Jour	mois	année			

Ces mentions doivent être apposées personnellement et à la main. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b et 91, al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982)

Le Service des Votations et Elections certifie la validité de ___ signatures. Le/la contrôleur-euse: _____ Genève le: _____

A renvoyer au plus vite, même incomplet – dernier délai le 13.09 2013 en courrier A à SIT – CP 3287 1211 Genève 3